



*Extrait du procès-verbal des Délibérations
de l'Assemblée Générale*

**DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL
D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT
SMDEA**

Délibération n°2616

L'an Deux Mille Vingt-trois et le vingt-huit du mois de Mars, de 18h00 à 21h00, l'Assemblée Générale du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement, dûment convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Christine TEQUI, Présidente.

Nombre de délégués en exercice : 428

Nombre de voix des délégués en exercice : 576.34

Présents et représentés eau et assainissement : 210

Nombre de procuration : 78

Quorum : 289.17

Nombre de voix recueillies :

POUR (compétences eau et assainissement) : 312.90

CONTRE (compétences eau et assainissement) : 2.32

ABSTENTION (compétences eau et assainissement) : 0

NON VOTANTS : 0

Secrétaire de séance : Jean-Claude SERRES

Objet

Création de postes évolution de carrière des titulaires de la Fonction Publique territoriale

Madame La Présidente rappelle aux membres de l'assemblée générale que le SMDEA se caractérise par une dualité de statut de ses personnels : des salariés de droit privé soumis à la convention collective de l'eau et de l'assainissement et des titulaires de la fonction publique soumis au statut de la fonction publique territoriale.

Considérant l'effectif au 1^{er} janvier 2023 était de 243 agents, dont 206 en contrat de droit privé et 37 agents issus de la Fonction publique territoriale.

Considérant les avancements de grade pour les agents de la fonction publique territoriale font l'objet d'une création de poste (nouveau grade) et d'une suppression de poste (ancien grade).

Les grades concernés par les créations de poste pour les fonctionnaires sont les suivants :

Fonction Publique Territoriale			
Grades concernés	A	B	C
Ingénieur hors classe	1		
Ingénieur (PI)*	1		
Attaché (PI)*	3		
Rédacteur (PI)*		2	
Technicien (PI)*		2	
Agent de maîtrise (PI)*			1

* PI : promotion interne, sous réserve de la CAP Départementale

Finalement, pour 2023 :

- 7 agents fonctionnaires seront promus dans le cadre de l'évolution d'échelon à durée unique,
- 1 agent de catégorie C est proposé pour un changement de cadre d'emploi (de C en C+),
- 4 agents de catégorie C sont proposés pour un changement de cadre d'emploi (de C en B),
- 4 agents de catégorie B sont proposés pour un changement de cadre d'emploi (de B en A),
- 1 agent de catégorie A est proposé pour un changement de grade.

Le tableau des effectifs permanents au 1^{er} décembre 2023 (sous réserve des décisions de la Commission Administrative Paritaire Départementale) serait le suivant :

Date	Titulaires FPT	CAT. A	CAT. B	CAT. C
01/01/2023	37	4	12	21
01/12/2023 - Suite AG (sous réserve promotion interne)	35	8	12	15

35 postes au total (2 agents font valoir leurs droits à la retraite pour invalidité au cours de l'année).

Prenant en compte les évolutions de carrière des agents, les créations et fermetures de postes, sur l'année 2023 seraient les suivantes :

	Fermeture	Création
Catégorie A	1	5
Catégorie B	4	4
Catégorie C	5	1
TOTAL	10	10

Madame La Présidente :

- propose d'approuver les créations exposées ci-dessus,
- propose d'approuver les fermetures de postes d'origine des agents inscrits au tableau d'avancement,
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés pour les Fonctionnaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

APPROUVE

Les créations exposées ci-dessus, les fermetures de postes d'origine des agents inscrits au tableau d'avancement.

DIT QUE

les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés pour les Fonctionnaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

La Présidente du SMDEA,

Christine TEQUI

